

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

Règlement applicable aux ateliers de travail

Préambule :

- ✓ Les ateliers thématiques de travail se déroulent dans le cadre de la concertation réglementaire sur le projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Étang à La Verrière.
- ✓ Trois ateliers thématiques sont proposés aux habitants afin d'échanger sur leurs attentes et propositions pour la rénovation à venir du quartier.
- ✓ Les ateliers ont lieu à la Maison du projet (situé au Centre socioculturel Jacques Miquel) de 18h30 à 20h30.
 - Le mardi 9 novembre sur le thème « Services à la population, commerces et vie locale »
 - Le mardi 16 novembre sur le thème « Environnement et cadre de vie »
 - Le jeudi 18 novembre sur le thème « Circulation, stationnement et sécurité »

Les inscriptions aux ateliers :

- ✓ Les habitants souhaitant participer aux ateliers de travail doivent s'inscrire par mail à concertation.be@mairie-laverriere.fr ou à l'accueil de la Mairie ou de la Maison du projet.
- ✓ Pour participer, il faut :
 - habiter La Verrière ou avoir un lien familial ou économique dans la ville
 - être majeur,
 - s'inscrire au plus tard 2 jours avant la tenue de l'atelier.

Le déroulement des ateliers :

- ✓ Chaque atelier se déroule de la façon suivante :
 - début de l'atelier à 18h45 au plus tard
 - rappel des règles à respecter
 - présentation du projet de rénovation, de la thématique et du questionnaire à destination des participants
 - échanges libres sur le thème de l'atelier
 - fin de l'atelier à 20h30.

Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du quartier du Bois de l'Étang
LA VERRIERE
Concertation préalable

Les règles à respecter :

- ✓ Demander la parole
- ✓ Ne pas intervenir de façon intempestive sans y avoir été autorisé
- ✓ Écouter chaque intervenant
- ✓ Ne pas couper la parole
- ✓ Être respectueux envers chacun
- ✓ Intervenir sur le thème de l'atelier
- ✓ Ne pas filmer les intervenants et les débats
- ✓ Ne partager aucun film, ni aucune photo sur les réseaux sociaux.

Par sa présence et sa participation aux ateliers, chacun s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessus.

L'organisateur des ateliers se réserve le droit de mettre fin à la séance de travail en cas de non-respect des règles.